

FORMULAIRE DE RENONCIATION DU PROGRAMME DE GARANTIES D'EXPORTATIONS

DE QUOI S'AGIT-IL?

EDC
Exportation et Développement Canada (EDC)
Ottawa, ON K1A 1K3
Canada

RENONCIATION

Institution : _____ Débiteur (imprimeur) : _____

Objet : Cautionnement(s) ou garantie(s) d'EDC

Conformément aux modalités d'un ou de plusieurs cautionnements ou garanties d'EDC (chaque étant un e cautionnement d'EDC ou une garantie d'EDC) et constituant collectivement les e cautionnements ou garanties d'EDC, EDC peut garantir à l'institution le paiement des sommes que le débiteur s'engage de lui payer dans le cadre d'un ou de plusieurs accords conclus avec elle (chaque étant une e convention de transaction) et constituant collectivement les e conventions de transaction. Chacun des soussignés a conclu ou peut conclure un ou plusieurs cautionnements ou garanties en faveur de l'institution pour garantir l'exécution de certaines obligations du débiteur au terme des conventions de transaction.

En contrepartie de l'émission des cautionnements ou garanties d'EDC en faveur de l'institution et de toute autre contrepartie bonne et valable, recevoir par les parties comme suit est énoncé et énuméré, chacun des soussignés reconnaît ses modalités ci-dessous.

1) **Assurance dérogatoire** - Le soussigné reconnaît et convient que l'émission d'un cautionnement d'EDC ou d'une garantie d'EDC en faveur de l'institution ne peut intervenir que sur EDC à moins d'être dans le cadre d'un tel cautionnement ou d'une telle garantie.

2) **Il n'est au profit d'aucun de l'institution en non de soussigné :**

i) le déchargement ne dispense le soussigné de ses obligations de paiement en vertu des conventions de transaction éventuellement conclues en faveur de l'institution, ni ne réduisent ces obligations.

3) **Contribution** - Le soussigné renonce expressément à tous les droits et privilèges, en droit ou en equity, ou en vertu d'une disposition législative ou contractuelle, qu'il a ou pourrait avoir contre EDC à titre de co-garant ou de co-caution, y compris tout droit qu'il a ou pourrait avoir à titre de caution (établi la contribution d'EDC à titre de co-garant ou de co-caution). En outre, si le soussigné est établi au Québec, il renonce expressément à tous les droits et privilèges qu'il a ou peut avoir contre EDC à titre de co-garant ou de caution solidaire ou conjointe, y compris toute action subséquente ou personnelle qu'il a ou pourrait avoir contre EDC en vertu des articles 1606, 1609 et 2360 du Code civil du Québec.

4) **Subrogation** - Le soussigné reconnaît et convient que, à la suite d'un paiement fait par EDC à l'institution dans le cadre d'un ou de plusieurs cautionnements ou garanties d'EDC :

i) il engage sa responsabilité envers EDC en vertu de tels cautionnements ou garanties, qu'il aura signé en faveur de l'institution, que ce soit par la subrogation d'EDC dans les droits de l'institution ou par la cession des droits de l'institution à EDC.

ii) il s'engage à signer et à remettre tout document ainsi qu'à prendre toute mesure nécessaire ou souhaitable pour qu'EDC puisse bénéficier d'une telle subrogation ou cession.

5) **Déclaration** - Le soussigné reconnaît et convient :

i) que toute obligation d'EDC de préserver la confidentialité des renseignements est assujéti aux exigences des lois, des règlements ou des procédures judiciaires applicables, ainsi que des engagements internationaux du Canada ou d'EDC.

ii) qu'EDC peut divulguer, sans la signature d'un consentement de l'institution, les renseignements suivants : le nom du débiteur, le nom de l'institution, les services financiers fournis par EDC et la date de l'accord y afférent, une description générale de la transaction commerciale ou du projet commercial (y compris le prêt), et la fréquence approximative en dollars de la valeur des types d'EDC.

iii) que l'institution peut divulguer à EDC tout renseignement, confidentiel ou non, au sujet du soussigné, notamment les renseignements sur le crédit, les états financiers (audités et non audités), les antécédents de paiement, les plans d'affaires, les antécédents et la structure de l'entreprise.

Page 1 de 2 EDC Rue Saint-Jacques, 1000-1010 Québec, QC G1R 5K6 EDC/17-2005

Dans le formulaire de renonciation du Programme de garanties d'exportations, chaque garant reconnaît ses obligations envers l'institution financière (ou envers EDC, si la Société a payé l'institution financière en application de la garantie) en tant que garant au titre de la convention de prêt.

En signant le document, chaque garant reconnaît :

- qu'il ne peut obtenir une contribution d'EDC à titre de co-garant ou de co-caution;
- qu'EDC n'est pas responsable des obligations de paiement du garant.
- accepter qu'EDC divulgue certains renseignements, conformément aux indications du document.

Nota – Ce document doit être signé par chaque personne ou entreprise garante au titre de la convention de prêt (c.-à.-d. qui a garanti le paiement à l'institution financière en cas de défaut de paiement du débiteur).

Obligatoire **UNIQUEMENT** si une personne physique ou morale se porte garante.

DES QUESTIONS?

Veuillez faire part de toutes vos questions relatives au Programme de garanties d'exportations à votre contact à EDC.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Cet aide-mémoire est réservé à l'usage interne des institutions financières; il ne constitue pas un avis juridique et n'annule pas la nécessité pour le client de consulter un conseiller juridique, le cas échéant.